

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2016**

Le 29 novembre 2016 à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie COUSIN, Maire.

**Présents** : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF, M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD, Mme COFFIN, Mme ESSLING, Mme LEREDDE, Mme FLEURY, M. LE CAMPION, Mme PAGNON.

Mme ANTOINE, M. BIDEL, Mme BOULOT, M. BOULLOT, M. DELAFOSSE, M. DESCHAMPS, Mme DUVAL, M. GARNIER, M. GROS, Mme HARDEL, M. HEBERT, Mme LE BIHAN, Mme LEBOSQUAIN, Mme LEFORT, M. LEMARCHANT, Mme LOUIS, Mme M. MARIE, Mme MAUMINOT, M. MEERT, Mme PESQUEREL, Mme PREVOT, Mme RICHE, Mme SEVAUX.

**Absents excusés** :

M. COZIC qui avait donné à M. CHASLES,  
M. HOREL qui avait donné procuration à M. ROSE,  
Mme LECONTE qui avait donné procuration à M. LEMARCHANT,  
Mme B. MARIE, qui avait donné procuration à M. GRANDIN,  
M. MORAZIN qui avait donné procuration à M. VARIN,  
Mme RENOUF qui avait donné procuration à Mme LESOUEF.

Mme ASSELIN, M. DUVAL, M. FAUVEL M. FURCY, M. JULIEN, Mme LACOUR, Mme LAMAZIERE, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL M. LOISEL, M. MORIN, M. OSMOND.

**Secrétaire de Séance** : Mme Rachel COUTARD.

Avant d'étudier l'ordre du jour, Mme le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter deux points à l'ordre du jour parvenus hier et aujourd'hui. La décision modificative n°7 du budget général ainsi que la décision modificative n°2 du legs Danican. Le Conseil unanime donne son accord.

### **I – ADOPTION COMPTE RENDU**

*Séance du 25 octobre 2016.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 octobre 2016.

### **III – DECISION MODIFICATIVE N° 7 –BUDGET GENERAL**

M. Varin, Maire adjoint aux travaux explique au Conseil Municipal que l'imputation comptable pour l'abattage des arbres constitue une dépense de fonctionnement et non d'investissement comme initialement prévu. Le montant des dépenses sera identique à savoir 38 000 €. A l'unanimité, l'assemblée accepte cette modification.

### **IV – DECISION MODIFICATIVE N° 2 –LEGS DANICAN**

Mme Cousin informe que suite à l'adhésion du legs Danican auprès de la médecine du travail, il convient de verser une caution (restituée au moment où la collectivité quitte le service). Le montant de 270 € est inscrit au budget d'investissement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette modification budgétaire.

### **V – MODIFICATIONS PLU DE TORIGNI SUR VIRE ET DE GUILBERVILLE**

A l'issue de la consultation des personnes publiques associées et de la mise à disposition du public du 10 octobre au 10 novembre 2016. M. Cailliez, Maire adjoint chargé de l'urbanisme transmet les avis

favorables de l'Etat et l'absence de remarques sur les cahiers mis à dispositions du public. Concernant la proposition de Torigni-sur-Vire, l'avis favorable de l'Etat est assorti d'une remarque au sujet de la couverture des vérandas. Cette remarque sera retenue par le Conseil Municipal dans le document final.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal approuve les bilans de concertation ainsi que les deux modifications simplifiées de Torigni-sur-Vire et Guilberville. Cette décision fera l'objet d'une publicité dans un journal d'annonces légales.

## **VI – TAXE D'AMENAGEMENT**

M. Cailliez, Maire adjoint chargé de l'urbanisme précise qu'avant la création de la commune nouvelle, les 4 communes historiques ont délibéré en 2015 fixant un taux unique pour la taxe d'aménagement à hauteur de 1 %. Le Conseil Municipal de Torigny-les-Villes confirme le taux de 1 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **VII – LOTISSEMENT LA PASSELAIE**

Suite au choix du bureau d'étude TECAM, une première réunion s'est déroulée au mois de novembre afin d'échanger sur les enjeux du futur lotissement et établir un calendrier prévisionnel. Une première esquisse devrait être proposée au mois de janvier. Pour permettre une réalisation plus rapide du projet, M. Cailliez sollicite l'accord du Conseil Municipal pour donner délégation à Mme le Maire de déposer les demandes pour les autorisations du droit du sol et signer les marchés (dans la limite des crédits inscrits au budget). Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande.

## **VIII - LINEAIRE VOIRIE TORIGNY-LES-VILLES**

M. Varin, Maire adjoint chargé de la voirie fait part au Conseil Municipal que la préfecture a sollicité la commune afin de connaître le linéaire de voirie pour intégrer cette donnée au calcul de la DGF. Afin de respecter au plus près la réalité de longueur de voirie, un nouveau recensement exhaustif a été effectué pour aboutir aux résultats suivants :

<b>Communes</b>	<b>Voirie à déclarer en 2017 ml</b>
BRECTOUVILLE	4 670
GIEVILLE	11 066
GUILBERVILLE	36 308
TORIGNI-SUR-VIRE	18 756
<b>Total</b>	<b>70 800</b>

*Une rectification du linéaire présenté a été transmise par la mairie de Guilberville après le Conseil Municipal (La délibération intègre cette modification).*

## **IX- TARIFS SALLES COMMUNALES**

Un groupe de travail réunissant deux élus par commune historique a étudié les tarifs de locations des salles communales. Mme Coutard rapporte pour la commune de Torigni-sur-Vire. La proposition s'oriente vers une harmonisation des conditions de facturations (arrhes, nettoyage) sans modifier les tarifs. M. Chasles pour la commune de Guilberville informe le Conseil Municipal d'une évolution des tarifs notamment par rapport à Brectouville. En ce qui concerne la salle de Giéville, M. Piedagnel annonce des tarifs identiques à l'existant. Enfin, Mme Fleury fait part d'une modification pour le tarif des particuliers pour la salle de Brectouville.

M. Piedagnel signale à l'assemblée les écarts importants pour le tarif du gaz au sein des différentes communes. Une consultation va être mise en place pour que chaque équipement bénéficie du meilleur tarif.

Le Conseil valide ces propositions.

## X - DESAFFECTATION EGLISE NOTRE DAME

Mme le Maire indique que ce dossier a déjà été présenté à l'occasion de plusieurs séances à Torigny-sur-Vire. Une orientation à vocation touristique a été évoquée nécessitant une étude acoustique pour mesurer les éventuelles nuisances. La désaffectation nécessite un avis favorable de L'Evêque de Coutances et Avranches, puis une sollicitation du Conseil Municipal et se concrétise par une décision de l'autorité préfectorale. L'église Notre Dame (plus vouée au culte) sert de clocher à l'église Saint-Laurent Dans un premier courrier, L'Evêque informait la commune de l'impossibilité de la désaffectation partielle de ce bâtiment. Puis dans un second courrier, un avis favorable pour une désaffectation, à l'exception du clocher fonctionnellement indissociable de l'église Saint-Laurent est parvenu mairie.

Le Conseil Municipal sollicite la désaffectation partielle de l'église Notre Dame.

## XI - TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Une commune de la taille de Torigny-les-Villes ne peut maintenir des personnes en contrat sur des emplois permanents. Mme Lesouef, Maire déléguée de Brectouville et chargée du personnel en informe les élus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces transformations (les dates effectives de création seront liées aux délais statutaires) à savoir :

- Transfert d'un emploi d'agent technique (ménage, école, surveillance, entretien autres bâtiments) **embauché en 2004**, en poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à raison de : 22 h 30 par semaine.
- Transfert d'un emploi d'agent technique (cantine, école) **embauché en janvier 2013**, en poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à raison de : 27 h 30 par semaine.
- Transfert d'un emploi d'agent administratif **embauché en juillet 2014**, en poste d'adjoint 2<sup>ème</sup> classe, sur tâches administratives médiathèque et mairie à raison de : 7 h par semaine.
- Transfert d'un emploi d'agent technique (cantine, ménage) **embauché en septembre 2014**, en poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à raison de : 15 h par semaine.
- Transfert d'un emploi d'agent technique (cantine, ménage, école) **embauché en mars 2015**, en poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à raison de : 15 h par semaine.
- Transfert d'un emploi d'agent technique (cantine, ménage) **embauché en septembre 2015**, en poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à raison de : 20 h par semaine.
- Transfert d'un emploi d'agent technique (garderie, école) **embauché en septembre 2015**, en poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à raison de : 12 h 30 par semaine.
- Création d'un poste de rédacteur (35h) responsable R-H. et suppression d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

## XII - PARTICIPATION LEGS DANICAN AU CNAS

Suite à la présentation de Mme le Maire, le Conseil Municipal accepte que le Legs Danican rembourse au budget de la commune, pour la durée du mandat, l'adhésion du CNAS pour les agents rémunérés sur ce budget.

## XIII - INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Mme le Maire informe l'assemblée qu'outre les prestations de caractère obligatoire exercées par les receveurs municipaux, ceux-ci sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable. Ces prestations donnent alors lieu au versement, par la collectivité intéressée, d'une indemnité de conseil. Le Conseil Municipal décide de verser cette indemnité pour l'année 2016.

#### **XIV – PRODUITS IRRECOUVRABLES**

M. Cailliez, Maire adjoint aux finances présente l'état des créances éteintes produit par le comptable public Le Conseil Municipal valide ces deux demandes :

Budget général (dette cantine) :	186.00 €
Legs Danican (dette cantine) :	504.60 €

#### **XV – EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC LA BIDAUDERIE**

M. Grandin, délégué auprès du SDEC annonce que le bilan financier des travaux de La Fouquerie fait apparaître une moins-value pour l'éclairage public. Pour répondre à la demande des habitants de La Bidauderie et bénéficiaire de l'aide du SDEC, une extension de l'éclairage public dans ce secteur est envisagée. La participation de la commune de Torigny-les-Villes est estimée à 18 000 €. Le Conseil Municipal approuve ces travaux et s'engage à verser sa participation financière auprès du SDEC.

#### **XVI – QUESTIONS DIVERSES**

M. Lemarchant présente les excuses de M. Furcy qui est absent pour raisons de santé. Il lui est souhaité un prompt rétablissement.

Mme Lesouef informe le Conseil Municipal que les entretiens pour le recrutement d'un agent technique se dérouleront le 9 décembre 2016.

Mme le Maire fait part à l'assemblée que le recensement de la population en 2017 nécessite le recrutement de deux agents supplémentaires. Il convient de faire acte de candidature auprès de la Mairie.

La séance est levée à 22 h 15.